

B l'écho de Biviers

#06 - JUIN 2023

mairie-biviers.fr



P.8
Antennes Relais

P.10
Un budget élaboré dans
un contexte d'inflation et
d'incertitude.

P.14
Sécurisation des
déplacements

ÉTAT CIVIL

Cet état civil ne mentionne que les familles qui ont donné une autorisation de publication dans la presse locale iséroise (naissances) ou dans les médias biviérois (mariages). Si vous souhaitez faire publier un avis de naissance sur Biviers, n'hésitez pas à nous contacter.

État civil depuis le 22/05/2022 :

4 naissances dont :

ROCHAS Louise, le 13/01/2023
ROOMS Hélène, le 26/01/2023
ROEHRIG Siloé, le 04/03/2023

5 mariages

M. DEY Christian & Mme PESENTI Céline, le 18/03/2023
M. PONCET Patrice & Mme CHARLES Laurence, le 01/04/2023
M. PIZELLE Pascal & Mme FOURNIÉ Isabelle, le 08/04/2023
M. MIRALLIÉ Louis & Mme CUENOT Léonore, le 15/04/2023
M. MEUNIER Ian & Mme CAVAGNA Pauline, le 21/04/2023
M. CAUDAL Jean-Marie & Mme Marie-Caroline BONNET le 07/05/2023

Décès

Mme COEUR Anne née BARAIS, le 13/11/2022
M. DODOS Gérard, le 20/12/2023
Mme HIERAMENTE Maria née CHARLES, le 09/01/2023
Mme CHATEL Monique, le 25/01/2023
M. BRILLOIT Félix, le 01/02/2023
M. NOVEL-CATIN Patrick, le 05/02/2023
M. BRUN Guy, le 11/02/2023
M. CLARET Arlette, née PICCARDY, le 25/02/2023
M. GRANGIER Alex, le 12/03/2023
M. JAMES Christian, le 15/03/2023
Mme BILENKO Elena, le 05/04/2023
M. DECLERCQ Robert, le 12/04/2023

INFORMATIONS MAIRIE

Tél. 04 76 52 10 45

Site : www.mairie-biviers.fr

Email : contact@mairie-biviers.fr

bibliothèque@mairie-biviers.fr

service.enfance-jeunesse@mairie-biviers.fr

ccas@mairie-bivier.fr

Horaires de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h.

Mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Permanences

M. le Maire ainsi que les adjoints, reçoivent sur rendez-vous.

Assistante sociale en gérontologie

Sur rendez-vous à la mairie de Biviers les 1^{er} et 3^e jeudis du mois

Conciliateur-médiateur de justice

Mairie du Touvet

Sur rendez-vous les 3^e et 4^e jeudis du mois de 9 h à 12 h.

Tél. 04 76 92 34 34.

Avocat conseil Mairie de Saint-Ismier

1^{er} mardi du mois de 17 h à 19 h sur RDV au 04 76 52 52 25.

NUMÉROS UTILES

Assistantes sociales

Assistantes sociales

Centre médico social de Bernin - 19 avenue du Général Miribel - 38190 Bernin - Tél. 04 56 58 16 91.

Le service Autonomie y tient des permanences lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (accueil téléphonique fermé l'après-midi)

Horaires de la bibliothèque municipale

Lundi, mardi, jeudi de 16 h 45 à 18 h 30
Mercredi de 11 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30
Vendredi de 15 h 45 à 18 h
Samedi de 11 h à 12 h

Déchetterie Saint-Ismier

Du lundi au dimanche de 8 h 30 à 17 h 45
Fermée les jours fériés
Tél. 04 38 72 94 30

Ramassage des ordures ménagères

Lundi : containers gris
Mardi : containers vert
En cas de jour férié le ramassage est reporté au mercredi de la même semaine.

Jardinage - Bricolage

Nuisances sonores

Créneaux autorisés

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h

Pharmacies de garde

www.servigardes.fr

Tél. 0825 74 20 30 (0,15 €/minute)

Tél. 04 38 72 94 30

Urgences (VEOLIA) :

Eau potable 0 969 323 458

Assainissement 04 76 61 39 34

Assainissement (eaux usées)

- Astreinte urgente 7 j/7 et 24 h/24

04 76 61 39 34 (VEOLIA)

- Renseignements réseau

04 76 99 70 00 (SIZOV)

En cas de sinistre, appeler le 18

Directeur de la publication :

Thierry Ferotin

Comité de rédaction :

A. Seltz-Bouvier, M. Arndt, C. Bloch

Crédits photos : Elus - Associations

Réalisation : JMM Communication

Impression : Imprimerie des Écureuils

Papier recyclé - Encre végétale



Imprimé sur Cocoon Silk
(produit à partir de fibres
100 % recyclées) avec
des encres végétales.



Mr Dey Christian & Mme Pesenti Céline



Mr Pizelle Pascal & Mme Fournié Isabelle



Mr Mirallié Louis & Mme Cuenot Léonore



Mr Poncet Patrice & Mme Charles Laurence



Mr Caudal Jean-Marie & Mme Marie Caroline Bonnet

sommaire

- 04 // *Rétrospective*
- 06 // *Sénoirs CCAS*
 - > Crêpe Party
 - > Ateliers mémoires
 - > Ateliers Ardoiz'
 - > Faire un don au CCAS
 - > Témoignage : Résidence Espace et vie
- 08 // *Travaux*
 - > Sécurisation des déplacements
 - > Aménagement de la route de Meylan
 - > Maison Elston
- 10 // *Vie municipale*
 - > Remise de médailles du travail
 - > Portrait Christian Jail
 - > Cérémonie du 8 mai
 - > Boulangerie Dani
 - > Recevez les dernières informations municipales
- 12 // *Budget*
 - > Un Budget élaboré dans un contexte d'inflation et d'incertitudes
 - > Zoom sur les activités enfance-jeunesse 2022
 - > Dépenses fonctionnement, investissement et recettes
- 14 // *Environnement & Urbanisme*
 - > Antennes
 - > Biodiversité dans les jardins
- 16 // *Enfance Jeunesse Scolaire*
 - > CME
 - > Isolation école élémentaire en vue de la réalisation d'une fresque
 - > Centre loisirs hiver et printemps (en images)
- 18 // *Culture & Bibliothèque*
 - > Coups de coeur
 - > Mars en livres
 - > Exposition
 - > Éducation aux médias et à l'information
- 20 // *Patrimoine*
 - > Ermitage du Saint Eynard
- 21 // *Vie associative*
 - > MPT
 - > Sou des écoles
 - > AMZOV
 - > AVF
 - > UNCAC labellisation
 - > Club photo : concours auteur
 - > Amicale des Boules

LE MOT DU MAIRE



Vérité et chimères

Toute vérité n'est pas bonne à dire mais face à l'utopie l'exprimer devient nécessaire.

Nous sommes nombreux à vouloir préserver l'environnement exceptionnel dont nous bénéficions à Biviers cependant cette volonté se limite souvent à la défense de son pré carré : une fois installé à Biviers on s'oppose à ce que son voisin puisse faire de même en construisant ! Il faut rappeler que la surface totale de terrains constructibles au PLU a été calculée pour répondre au besoin en logements tel qu'il a été évalué par le « Programme Local de l'Habitat » ; ce dernier s'imposant au PLU. Cela signifie que tout terrain constructible vierge ou partiellement construit est destiné par nature à être construit. L'instruction de toute demande d'urbanisme se fait à l'aune de cette réalité, selon les règles administratives mais sans pouvoir considérer les règles civiles. Cependant notre service urbanisme recommande toujours aux porteurs de projets de prendre en compte les impératifs environnementaux généraux et ceux de leurs futurs voisins. Ces précautions n'empêchent hélas pas de nombreux recours.

La même logique prévaut en ce qui concerne les antennes-relais : nous sommes tous consommateurs de réseaux mobiles mais nous ne souhaitons pas la présence de leurs antennes.

Ainsi suite à un nouveau projet d'antenne en-haut du chemin des Chevalières à proximité d'un réservoir d'eau potable, un tract a été largement diffusé pour s'y opposer en s'appuyant notamment sur une théorie pseudo-scientifique sur « l'eau morte irradiée et l'eau vivante ». Y croire aboutirait à se débarrasser sans délai de son téléphone mobile et de son four micro-ondes. De plus il faut rappeler qu'une antenne relais est accolée au réservoir de Château Corbeau qui nous alimente sans gêne depuis plus de 20 ans !

Aucun maire ne se satisfait de voir ces antennes fleurir dans le paysage. Pourquoi le font-ils quand même ? Parce que la loi nous les impose. Dès lors, lorsque les opérateurs viennent soumettre leur projet, nous essayons de négocier avec eux pour qu'il soit le moins impactant possible ; ainsi leur implantation dans les toits de bâtiments publics est souvent considérée comme un moindre mal.

Ces injonctions contradictoires entre intérêt public et privé mettent l' élu en première ligne. À cela s'ajoute une tendance sociétale à remettre en cause toute expertise et tout ce qui est institutionnel. Or les élus communaux sont pour la plupart bénévoles, portés par l'amour de la commune et l'envie de la servir ; les critiques voire la malveillance les atteignent donc de plein fouet. L'actualité le démontre au quotidien, le contrôle citoyen est nécessaire au fonctionnement sain de nos démocraties, encore faut-il que cela se fasse sans malignité ou rouerie.

Notre rôle est un sacerdoce mais notre motivation est entière, soutenue par votre engagement et la reconnaissance que, souvent, vous nous témoignez. Alors que nous abordons la 2e partie du mandat que vous nous avez confié, plus que jamais nous avons besoin de vous, merci.

Votre Maire,

Thierry Ferotin

Fête des oiseaux



La terrasse de la maison curiale



Cérémonies des vœux



Journée de l'école à pied



**Trio de Lys
Concert baroque
de l'A.O.B**



**Atelier concertation
Pôle de vie Grivelière**



Crêpes Party

Pour fêter la Chandeleur, le C.C.A.S. a retrouvé le 1^{er} mars ses seniors autour d'un moment festif et convivial, où les crêpes, préparées par l'équipe de bénévoles, étaient à consommer sans modération.

En préambule, un gendarme a dispensé une information sur la sécurité, avec des conseils pour éviter tout cambriolage, ou simplement les arnaques qui fleurissent de plus en plus. À ne pas en douter, ce fut un excellent moment de partage..



Atelier Mémoire

C'est parti ! Assurément, cette nouvelle activité, programmée par le C.C.A.S. et d'une durée de 12 semaines, est une pleine réussite. Activée depuis le 21 mars, elle propose des jeux et des exercices variés pour stimuler la mémoire.

Mme Amandine BOSSANT, neuropsychologue, anime avec bonne humeur ces ateliers, son approche théorique entraîne une réelle stimulation pour nos seniors de retour chez eux. Une rencontre studieuse et conviviale.

Atelier Ardoiz

En 2022, 17 personnes de plus de 65 ans ont pu bénéficier gratuitement d'une mise à disposition d'une tablette numérique à domicile pendant 3 mois pour se familiariser et découvrir les bénéfices de cet outil de communication.

En parallèle, des ateliers collectifs et une assistance téléphonique ont permis de les accompagner dans leur pratique.

Découverte pour certains, approfondissement pour d'autres, cette formation a répondu aux nombreuses questions des participants sur l'utilisation de leur messagerie, les démarches administratives, mais aussi l'échange de photos, les jeux etc.



Promenade au Château de Vizille

Le mercredi 26 avril 2023, le CCAS organisait une sortie nature : une promenade dans les jardins du château de Vizille très appréciée par la dizaine de participants ; le beau temps était au rendez-vous, la bonne humeur aussi, et les bugnes préparées par Valérie, accompagnées de quelques rafraîchissements étaient les bienvenus pour clôturer cette petite balade !



Faire un don au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), présidé de plein droit par le Maire de la commune, est dirigé par un Conseil d'administration composé de 5 membres élus au sein du Conseil municipal ET de 5 membres nommés par le Maire habitant Biviers et représentant des associations sociales et familiales. Il est l'institution de l'action sociale locale par excellence. Ses actions de proximité sont en effet directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

Le CCAS est ainsi le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer, de façon pérenne.

Le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs :

Pour les particuliers : le CCAS peut recevoir des dons de particuliers, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi (ce don lui ouvre un droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable).

Pour les entreprises : conformément au code des impôts (article 238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60 % du montant des versements.

Modalités : les dons sont réglés par chèque à l'ordre du Trésor public et sont à adresser par voie postale au CCAS de Biviers, 369 chemin de L'Eglise, 38330 Biviers.



La résidence Service Séniors a ouvert ses portes !

Depuis début Mars, la commune accueille de nouveaux Bivérois au sein de la Résidence Service Séniors chemin de la Pommeraie. La résidence est composée de 83 logements dont 5 logements sociaux pour séniors, ce programme social a bénéficié à deux Bivéroises ; Leurs enfants en remercient vivement la municipalité. Les arrivées à la résidence sont progressives, et d'ici cet été, les 2/3 des logements seront occupés, c'est un vrai succès pour le prestataire « Espace & Vie ».

Témoignages

Christelle Auvray, directrice de la Résidence Service Séniors « Espace & Vie » de Biviers témoigne :

« Notre résidence a ouvert ses portes aux résidents le 6 mars 2023. Pour accueillir les premières personnes, mon équipe était composée de :

- une assistante administrative à l'écoute de nos résidents, qui les renseigne, leur apporte les informations dont ils ont besoin
- une animatrice qui propose des activités du lundi au vendredi en fonction des besoins et des envies des résidents avec une forte volonté d'ouvrir la résidence sur l'extérieur
- sept auxiliaires de vie qui accompagnent les personnes dans les gestes de la vie quotidienne
- deux cuisiniers avec une réelle volonté d'offrir un plaisir gustatif mais aussi visuel de l'assiette. Très attentifs aux désirs des résidents

Une équipe très souriante, dynamique, qui souhaite impulser un véritable bien-être dans une ambiance et un cadre très agréable.»



Suzanne Dombre (dit « Suzie »), Bivéroise, l'une des premières à emménager dans la résidence, était quant à elle impatiente de rentrer dans son appartement :

« Je me suis inscrite après la première réunion publique de présentation de la résidence, ce fut une évidence pour moi, mes enfants ne me croyaient pas ! J'ai choisi un T2 face à Belle-donne, quel bonheur ! Les appartements sont meublés, j'ai fait le choix de n'emporter que des souvenirs et quelques meubles. Je suis très contente d'habiter la résidence, je me sens chez moi en sécurité et libre de choisir mes envies de la journée. Le personnel est vraiment accueillant et bienveillant. Je prends mon déjeuner au restaurant avec mes amies, deux cuisiniers nous concoctent des bons plats avec des produits locaux. Elodie, notre animatrice, nous programme des animations tous les jours, le matin ce sont des activités plus physiques comme la gym douce ou promenade-yoga, et l'après-midi des activités plus cérébrales comme des jeux de société, des ateliers mémoire, etc. Je suis une grande fan de bridge, d'ailleurs il nous manque un joueur si des personnes sont intéressées qu'elles appellent la résidence ! Nos animations sont suivies d'un goûter convivial avec des gâteaux « maison », c'est très appréciable ! Les aménagements extérieurs se finissent et nous avons déjà un terrain de pétanque !

J'ai été conseillère municipale de 1983 à 1989 sous Louis Charpentier, et de 1989 à 1995 sous Jacques Heybert-Prud'Homme, et je me rappelle que le problème du vieillissement des habitants de la commune était déjà à l'ordre du jour pendant ces mandats d'élus.

Je remercie vivement la municipalité d'avoir donné l'opportunité de construire cette résidence adaptée aux séniors.»



Remise des médailles du travail

Le mercredi 11 janvier, le Maire et les élus de Biviers ont réuni l'ensemble du personnel communal en Mairie pour la cérémonie des vœux de la municipalité aux agents. Un moment convivial et festif tant attendu après plusieurs années de restrictions sanitaires n'ayant pas permis son déroulement. Le Maire a ainsi pu présenter ses vœux au nom de la municipalité et souligner l'engagement du personnel communal au service de l'intérêt général et pour répondre aux besoins de la population.

Cette cérémonie fut également l'occasion de remettre à huit agents leur médaille d'honneur à titre de récompense pour leurs années au service des collectivités locales. Parmi ces agents, certains ont d'ailleurs fait toute leur carrière au sein de

la commune de Biviers.

Ont ainsi été récompensés (par ordre alphabétique) : M. Sylvain CARTOUX (Agent des services techniques, 20 ans de service) ; M. Bruno CAVE (Policier municipal, 30 ans de service) ; Mme Marie-Catherine FAVARIO (Agent d'entretien, 20 ans de service) ; Mme Filomena GESA (Agent d'entretien, 20 ans de service) ; Mme Catherine GIROUD (ATSEM, 30 ans de service) ; Mme Annick PARIS (Agent chargé des ressources humaines, 20 ans de service) ; Mme Marie-Christine SARACINO (Agent chargé de l'urbanisme, 20 ans de service) ; M. Laurent VANOTTI (Agent des services techniques, 20 ans de service).



Eric Janin élu, délégué à l'économie avec Nicolas Giacometti

La maison Dani artisan boulanger de Biviers, a rouvert ses portes !

Après l'incendie de son four qui a eu lieu le 24 décembre, la boulangerie de notre village a rouvert ses portes, comme prévu, début avril.

Un grand choix de pains, de la baguette traditionnelle aux magnifiques pains des pouilles, le pain d'Épeautre, le bûcheron, le Saint-Ferjus... et bien d'autres encore sont à nouveau à notre disposition.

Sans oublier les excellentes viennoiseries, les croissants, les brioches... les chaussons aux pommes qui font saliver à la fois les petits et les grands.

Tout le savoir-faire d'un artisanat de proximité qui se raréfie et qu'il est très important d'encourager.

Un très grand merci à Nicolas Giacometti, jeune chef de la Maison Dani, passionné par la boulangerie depuis l'âge de 15 ans, ainsi qu'à toute son équipe pour leur présence au sein de notre village depuis 2017 et pour leur travail quotidien qui mérite notre soutien.

Arrivée de Christian JAIL, Responsable adjoint des services techniques



Depuis janvier 2023, la commune de Biviers a le plaisir d'accueillir dans ses effectifs un nouveau Responsable adjoint des services techniques en la personne de Christian JAIL, venu renforcer une équipe qui connaît depuis plusieurs mois des difficultés de fonctionnement en raison notamment d'absences / temps partiel pour raisons de santé.

Originaire du Sappey-en-Chartreuse, Christian JAIL a commencé sa carrière au sein de Elf compétition où il s'occupait de la livraison du carburant pour l'écurie de formule 1 Ligier. Une activité passionnante et pleine de découvertes, mais pas vraiment compatible avec une vie de famille.

Cela a conduit Christian JAIL à trouver un autre emploi en intégrant pour cela la commune du Sappey-en-Chartreuse où il a exercé ses fonctions pendant 22 ans, dont 10 ans en tant que Responsable des services techniques.

Christian JAIL est également investi depuis 30 ans auprès des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, en ayant été chef de la caserne du Sappey-en-Chartreuse pendant 13 ans et poursuivant désormais ses missions d'officier d'encadrement auprès du Centre Moyen Grésivaudan, composé des casernes de Crolles, Villard-bonnot, St Mury-Monteymond, Domène et St Ismier.

En 2016, il décidait de se mettre en disponibilité pour vivre d'autres expériences professionnelles en se lançant alors dans une activité indépendante. Il commence par une activité d'artisan peintre-plaquiste durant trois, puis il rejoint son épouse dans la restauration avec une crêperie. Après la crise sanitaire et énergétique, l'aventure a tourné court et Christian JAIL a souhaité rejoindre de nouveau le service public. Ses expériences variées lui ont apporté une bonne capacité d'adaptation et de nombreuses autres qualités très appréciées dans le service communal. Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue ! »

Commémoration du 8 Mai

Le 5 mai, M. Pierre Chauvet, président de l'Union nationale des combattants (UNC) Alpes Chartreuse, s'est rendu dans la classe de CM2 pour présenter avec l'enseignante, Laurence Favre, le cours sur la Seconde Guerre mondiale. Le 8 mai, comme de coutume, devant le Monument aux Morts, s'est déroulée la commémoration de la fin de la deuxième guerre en Europe. Après le lever des couleurs, opéré par deux élus du conseil municipal des enfants et un scout, deux Croix du Combattant ont été remises à deux anciens combattants d'Algérie, l'une à M. Maqueret et l'autre à M. Imbert, remise à sa fille car il ne pouvait être présent pour cause de santé.

Ensuite vint le tour des enfants, Conseil Municipal en premier pour une lecture de messages codés en usage avant le débarquement allié, puis les CM2 ont lu un texte intitulé "lettre d'un soldat à sa mère".

Le maire, Thierry Ferotin, a ensuite lu le texte de la Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et Serge Boulle, correspondant défense a procédé à l'appel aux Morts.



La cérémonie s'est poursuivie par un verre de l'amitié offert par la municipalité dans la salle polyvalente. À cette occasion, des médailles du Mérite de l'Union Nationale des Combattants ont été remises à Pierre Maurice, Guy Zegna et Olivier Martin pour éminents services rendus à l'Association.

Labellisation du projet mémoriel 2023

L'UNC Alpes-Chartreuse de Biviers est heureuse de faire part de la labellisation de son projet mémoriel 2023 - attentat du poste Drakkar au Liban en 1983 / engagement et sacrifice de la quatrième génération du feu (OPEX) - par la Préfecture de l'Isère et l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre. Cette labellisation ouvre la voie à exposition et conférences en Isère, avec un point central à Biviers.





Olivier Bussier, Adjoint délégué aux finances

Un Budget élaboré dans un contexte d'inflation et d'incertitudes

Éléments marquants de ce budget

Le contexte d'inflation sévère semble vouloir se maintenir en 2023. Ainsi plusieurs postes du budget évoluent fortement : l'énergie avec une augmentation de 15 à 20 % et les travaux, du fait de la forte augmentation du prix des matières premières. Globalement, nous prévoyons une hausse de 8 à 10% des dépenses à caractère général à périmètre constant. Concernant les ressources humaines de la mairie, début 2023, un adjoint aux services techniques est arrivé pour renforcer les équipes. Du fait de la difficulté à mobiliser nos entreprises en restant dans nos épures budgétaires, le plan d'investissement 2022 accuse un retard que nous comblons en 2023. Ainsi, 560k€ de travaux sont reportés sur 2023. Ils concernent le cimetière, la maison Elston et la route de Meylan.

Recettes

Cette année, les recettes fiscales sont en augmentation de 210k€ du fait notamment des nouveaux logements, ainsi que de la Dotation de Solidarité Communautaire de 44k€. Nous anticipons également une augmentation des produits de service de l'ordre de 8 à 10% en 2023 (à tarif identique).

Charges

À niveau de service égal, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à celles de 2022.

Endettement

L'endettement par habitant est nul à Biviers. Du fait de notre retard sur les travaux en 2022, nous n'avons pas eu besoin de contracter le crédit envisagé pour la maison Elston. Par sécurité un emprunt de 200k€ est mis au budget 2023. À noter que les taux actuels sont moins favorables.

Investissements

Pour 2023, nous planifions les investissements suivants :

- la réhabilitation de la cure (réfection des terrasses)
- la finalisation de la cour des écoles

- l'extension du nouveau cimetière.
- le tronçon Route de Meylan – Bœuf/Lions
- le tronçon Route de Meylan – Centre bourg
- la mise en place de signalétique sur les cheminements piétonniers et le changement de passerelles piétonnières
- la rénovation énergétique des écoles.
- le démarrage des études du pôle de vie autour du quartier de la Grivelière.

A noter : le pump-track initialement prévu au budget 2022 est abandonné, l'étude de faisabilité montre que le projet n'est pas réalisable sur la parcelle identifiée.

Et comme chaque année, Biviers continue son effort d'amélioration de l'éclairage public par la mise en place de luminaires à led.

Subventions aux associations

Cette année, l'enveloppe de subventions aux associations est de 30k€.

Taux d'imposition

Les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) demeurent inchangés en 2022.

Zoom sur les activités enfance-jeunesse 2022

Même si la rémunération des enseignants est à la charge du ministère de l'éducation nationale, la mairie utilise une part importante de son budget pour que ses enseignants puissent réaliser leur métier dans de bonnes conditions. La responsabilité de la commune porte en premier sur la mise à disposition de locaux en bon état pour accueillir les enfants. La commune, en ce sens, a réalisé d'importants travaux sur les cours des écoles et va lancer une campagne de rénovation énergétique des bâtiments en 2023.

Outre les bâtiments, la mairie a la responsabilité des activités périscolaires, ce qui représente un budget conséquent. Les dépenses concernent la restauration scolaire, les activités périscolaires du matin, du soir et du mercredi, et l'accueil de loisirs.

Pour un bon fonctionnement, la mairie a mis en place une équipe de personnel titulaire :

- 1 responsable enfance-jeunesse
- 2 adjoints au responsable Enfance Jeunesse (maternelle, élémentaire)
- 3 ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)
- 4 animateurs Enfance Jeunesse
- 1 agent de restauration et d'entretien des locaux

Ainsi que des contractuels et des vacataires pour des remplacements et compléter les besoins pendant les vacances, soit environ 30 personnes supplémentaires.

La quote-part du périscolaire représente un peu moins de 400k€, soit environ 1/3 du total des dépenses de personnel de la mairie. Les achats de services concernent la fourniture par un traiteur des repas (54k€) et les achats de matériel et d'animations effectuées

par des prestataires externes (31k€ pour le périscolaire et 56k€ pour l'accueil de loisirs). La Maison Pour Tous participe aussi aux activités périscolaires et a assuré pour 7k€ de prestations.

Les revenus sont pour l'essentiel issus des participations demandées aux parents pour un montant de 210k€ : 66k€ pour le périscolaire du soir et du mercredi, 1k€ pour le périscolaire du matin, 87k€ pour le restaurant scolaire et 55k€ pour l'accueil de loisirs.

D'autres participations viennent s'ajouter :

- le CCAS à hauteur de 7,5k€ pour périscolaire et accueil de loisirs (compensation du quotient familial)
- l'État à hauteur de 10k€ dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- la Caisse d'Allocations Familiales a reversé 45k€ pour le périscolaire et l'accueil de loisirs

En termes d'activités :

- la restauration a fonctionné 144 jours, soit 17 905 heures-enfants *
- 144 jours pour périscolaire matin et soir plus 34 mercredis, soit 34 713 heures-enfants *
- plus de 20 activités différentes proposées chaque semaine
- 38 journées pour accueil de loisirs vacances soit 20 047 heures-enfants*

* 1 heure-enfant signifie qu'un enfant a passé 1h dans l'activité

Toutes ces dépenses importantes pour les activités enfance-jeunesse permettent de garantir le bien-être et la sécurité des enfants et d'assurer la tranquillité des parents.

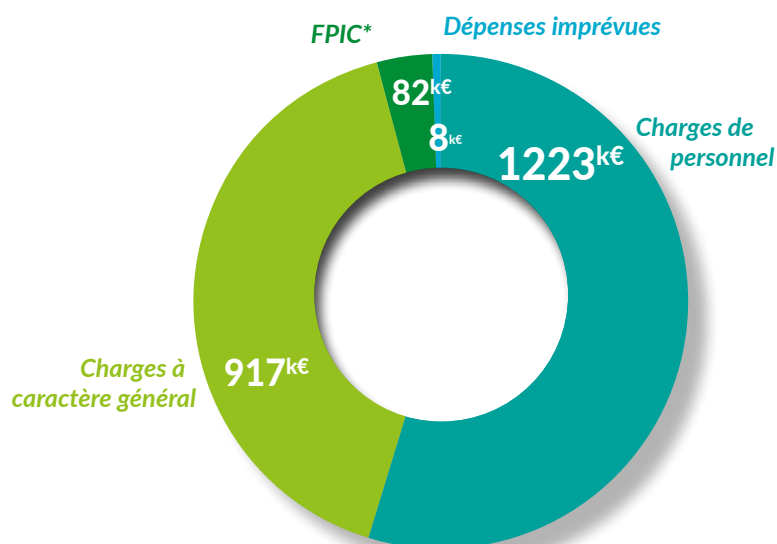
Part du budget communal pour l'ensemble des activités

272k€ de recettes | 548k€ de dépenses

Dépenses de fonctionnement

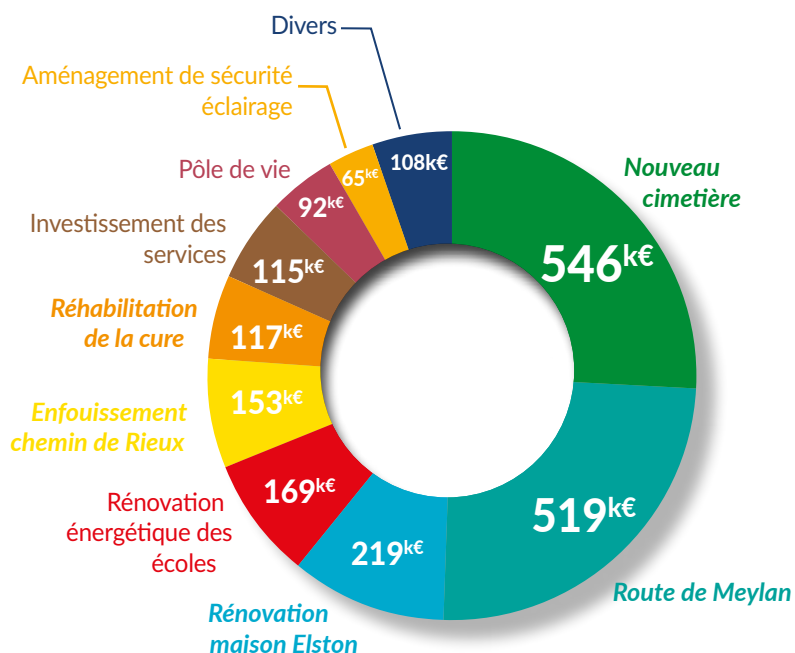
Poste	Total (k€)
Charges de personnel	1 223
Charges à caractère général	917
FPIC	82
Dépenses imprévues de fonctionnement	8
TOTAL	2 229

(*) Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales



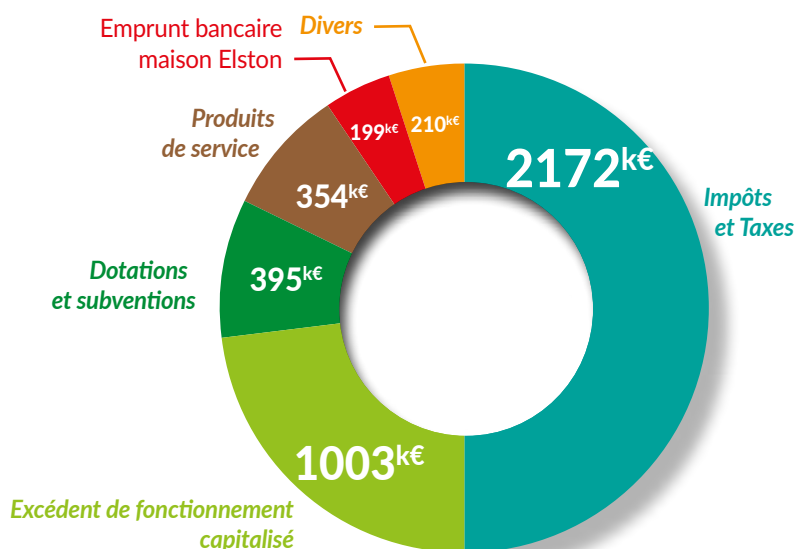
Dépenses d'investissement

Poste	Total (k€)
Nouveau cimetière	546
Route de Meylan	519
Rénovation maison Elston	219
Rénovation énergétique des écoles	169
Enfouissement chemin de Rieux	153
Réhabilitation de la cure	117
Investissements des services	115
Pôle de vie	92
Aménagements de sécurité éclairage	65
Divers	108
TOTAL	2 103



Recettes

Poste	Total (k€)
Impôts et Taxes	2172
Excédent de fonctionnement capitalisé	1003
Dotations et subventions	395
Produits de service	354
Emprunt bancaire maison Elston	199
Divers	210
TOTAL	4 332



Antennes relais

Quelles sont les évolutions et les impacts pour notre commune ?



Stéphane
Tanzarella-Paganon,
3^e adjoint au maire

L'implantation des antennes-relais de radiotéléphonie mobile est régie par la combinaison de dispositions relevant notamment du code des postes et des communications électroniques, du code de l'urbanisme ainsi que du code général des collectivités territoriales.

Afin d'accélérer le déploiement des antennes de téléphonie mobile, la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a prévu des dispositions pour faciliter la couverture, ce qui a réduit d'autant les pouvoirs du Maire pour s'y opposer.

Pourquoi un opérateur veut installer une antenne relais ?

Un opérateur de téléphonie mobile est une entreprise privée, la plupart du temps, et à ce titre, il n'est pas fait opposition au droit de libre entreprise. Il peut vouloir compléter sa couverture réseau, en particulier 3G, 4G et 5G en fonction des zones non couvertes ou blanches. Il peut soit **louer un terrain soit en être directement propriétaire**.

Quelles sont les obligations des opérateurs de téléphonie mobile ?

Une fois déterminé le lieu de l'implantation d'une antenne relais, un opérateur informe la collectivité impactée par le site en déposant un **DOSSIER INFORMATION MAIRIE (ou D.I.M)**. Ce **D.I.M** est alors mis à disposition du public via le site internet de la commune mais également sous format papier, disponible à l'accueil de la mairie.

Quels sont les rôles d'une municipalité face à une demande d'un opérateur de téléphonie mobile ?

Dans un premier temps, la mairie prend acte du dossier information mairie, et demande, comme la loi l'y autorise, un rapport de simulation aux ondes. Une fois ce rapport délivré par l'opérateur, celui-ci est mis à disposition du public via le site internet de la commune mais également sous format papier à l'accueil.

Un cahier de doléances est également mis à disposition du public où sont enregistrées les remarques des riverains ou de particuliers parfois d'autres communes. Ces informations consignées sont mises à disposition de l'opérateur **afin qu'il évalue la pertinence du choix** de son implantation d'antenne relais.

D'autre part, la mairie tient à disposition des **formulaires de demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques** pour tout riverain qui le souhaite. Ces formulaires sont également disponibles en ligne.

Après l'étape du dossier information mairie, l'opérateur **peut, ou pas**, selon l'état d'avancement de son projet, déposer une **demande d'autorisation d'urbanisme** en vue d'édifier un pylône (treillis ou camouflé en faux-arbre) c'est-à-dire un ouvrage qualifié d'intérêt collectif conformément à la législation.

Comment seront instruites les demandes d'autorisation d'urbanisme ?

Mr le Maire procède, avec son service Environnement-Urbanisme, à l'instruction du dossier, soit directement, soit via le service dédié de notre communauté de communes, à savoir l'EPCI du Grésivaudan (= « com com »). Il est à noter qu'en fonction des lieux d'implantation, il sera demandé à l'opérateur une simple **déclaration préalable** (cas le plus fréquent). A noter que lorsque le projet est implanté dans un site classé, le dossier est alors soumis à l'autorisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou DREAL. Le service Environnement-Urbanisme ne peut **instruire qu'en appliquant uniquement les dispositions liées au code de l'urbanisme à travers le règlement du P.L.U** (Plan Local d'Urbanisme). Par conséquent, seules sont prises en compte les règles d'implantation, l'emprise au sol, les clôtures, les distances mais également l'impact paysager, évalué dans la partie du PLU commune à toutes les zones.

L'instruction d'une demande d'urbanisme ne peut pas porter sur l'exposition aux ondes puisque cela n'est pas prévu par notre PLU, ni une autre considération qui n'est pas prévue dans notre PLU.

Que peuvent faire les riverains ?

A ce jour, l'expertise nationale et internationale ne conclut pas à l'existence de risques sanitaires liés à une exposition aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais de téléphonie mobile, dès lors que les valeurs limites d'exposition du public sont respectées (informations tirées du site radiofrquences.gouv.fr)

Cependant, tous les riverains qui le souhaitent peuvent remplir un formulaire de demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques en mairie. Tout le monde peut également faire part de ses inquiétudes ou de ses questions sur le cahier de doléance en mairie ou par mail.



Impact paysager de l'antenne chemin des Chevalières

Quels sont les projets de la communes ?

Plusieurs **Dossiers Information Mairie** sont parvenus à la municipalité et mis à disposition du public :

- D.I.M affiché en Octobre 2022 : Projet de FREE MOBILE sur une parcelle privée située lieu dit Les Mendards, proche du torrent de Corbonne et de la commune de St Ismier
- D.I.M affiché en Mars 2023 : Projet de BOUYGUES TELECOM sur une parcelle privée située lieu dit Les Evequaux, proche du torrent de Corbonne et de la commune de St Ismier

Constatant que les deux opérateurs Bouygues Telecom et Free Mobile avaient un projet semblable à peu de distance l'un de l'autre, les élus ont demandé aux opérateurs de réfléchir à une autre implantation moins impactante pour le paysage ainsi qu'à un effort de mutualisation.

Après les réactions des élus, une visite technique des ingénieurs de FREE MOBILE sur un terrain en haut du chemin des Chevalières, qui avait fait l'objet d'un précédent dossier en 2017 mais laissé sans suite, a été organisée et l'opérateur a alors déposé de nouveaux dossiers information mairie, souhaitant remplacer, de fait, le précédent projet et offrir un effort de mutualisation .

- DIM affiché fin mars 2023 : Projet de FREE MOBILE (avec un objectif de mutualisation avec un 2ème opérateur) sur une parcelle privée de la commune en haut du chemin des Chevalières
- DIM affiché début mai 2023 : Projet de FREE MOBILE sur une parcelle privée de la commune Eglise de Biviers,

Au jour de la rédaction de cet article, **seule une demande d'autorisation d'urbanisme** sur le site « torrent de Corbonne » de Bouygues Telecom en contrebas de la route de Meylan, est parvenue en mairie. Nous n'avons pas encore assez d'informations pour savoir si les opérateurs envisagent de mutualiser leurs projets, ce qui est bien évidemment le souhait de la commune.

Enfin, le besoin des opérateurs de multiplier les implantations d'antennes relais est malheureusement subie par de nombreuses communes et Biviers avec tous ses élus tente de gérer au mieux cette situation.



Simulation de l'antenne chemin des Chevalières

Biodiversité dans le Jardin !

La **biodiversité** représente d'une part les différentes espèces animales ou végétales rencontrées dans notre environnement mais aussi l'ensemble des relations mangeurs/mangés qui s'y rattachent. Pour conserver les **équilibres écologiques** et faire revenir des oiseaux et des insectes dans la nature des petits gestes simples du quotidien peuvent nous rendre service : l'installation d'un **hôtel à insectes** ou simplement laisser des bûches de bois coupées dans le jardin afin de fournir le gîte pour des abeilles solitaires. En plantant des arbustes à fleurs et des plantes mellifères nous attirons davantage **d'abeilles et de papillons** dont les populations, fragiles, sont en déclin. La mise en place d'un compost nous permet d'enrichir le sol au pied des arbres ou du potager. Finalement les jardins évoluent et plus ils sont variés et riches plus ils contribuent à préserver la biodiversité.



Attention !

Changement dans la collecte des déchets à partir du 5 juin :

- le jeudi pour les ordures ménagères
- le vendredi pour le tri

Lucien Vullierme,
Adjoint aux travaux
Sécurisation
des déplacements



Sécurisation des déplacements

Plusieurs remontées de terrain demandent à la commune d'assurer une meilleure prise en compte des modes doux de déplacement (piétons, cycles...). C'est ainsi que le conseil municipal a répondu et a été sélectionné pour l'appel à projet « Moby à l'école » ; un groupe de travail constitué de parents d'élèves, des écoles et d'élus s'est réuni plusieurs fois et a proposé des aménagements routiers et la pose d'une signalétique adaptée ; nombre de ces travaux seront mis en œuvre dès cette année.

Tout d'abord, il est rappelé que :

- la vitesse est limitée depuis plusieurs années à un maximum de 30 km/h (voir 20 km/h) sur l'ensemble de la commune (hors RD1090)
- l'arrêt à un carrefour comportant un STOP est obligatoire.

Devant l'augmentation des incivilités routières, les contrôles vont être renforcés.

Par ailleurs, des évolutions du code de la route avec une signalisation spécifique sont apparues pour favoriser une circulation plus apaisée. Deux de ces dispositifs sont précisés ci-après.

La zone de rencontre

La chaussée fait cohabiter les différents usagers : piétons, cycles, voitures. C'est l'usager le plus fragile qui est prioritaire ; les piétons cheminent sur la chaussée, sans y stationner. Pour une circulation mieux maîtrisée la vitesse est limitée à 20 km/h. Ces aménagements concernent des voiries où le croisement de deux véhicules est difficile, voire impossible ; le stationnement est interdit (hors emplacements matérialisés).

À Biviers, sont classées en zone de rencontre les voies suivantes : portion haute du chemin du Bœuf, portion centrale du chemin de la Gravelière, route de Meylan dans le centre bourg, chemin du Mas (à proximité des écoles), chemin des Barraux.

Le Chaucidou

Les « Chaucidou », contraction de chaussées à circulation douce, sont des routes composées d'une voie centrale pour les véhicules motorisés et de deux bandes latérales pour les piétons et les

cyclistes.

Comment circuler sur un Chaucidou ?

À vélo : je circule à droite de la route derrière la ligne discontinue.

À pied : je peux circuler comme les vélos à droite de la route.

Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale entre les lignes discontinues ; si un véhicule en sens opposé se présente, les deux véhicules doivent se déporter ponctuellement à droite après s'être assuré qu'aucun usager ne se trouve sur la bande latérale. Les piétons et cyclistes restent prioritaires.

Pour la sécurisation des piétons et cyclistes, le stationnement des véhicules est interdit sur les bandes latérales.

Dans un premier temps, la route de Meylan, du chemin du Bœuf jusqu'au torrent du Corbonne, sera ainsi aménagée. La commune de Saint-Ismier, pour sa part, prolongera le Chaucidou.



Maison Elston

Cette propriété, léguée par M. Jean Elston, est située à Franquières ; elle a nécessité une rénovation complète sous la maîtrise de Mme Gondran, architecte DPLG. Les travaux qui ont été réalisés, après désamiantage des éléments concernés par les travaux, sont :

- réfection complète de la couverture
- isolation des façades par l'extérieur
- changement de toutes les fenêtres, portes et volets
- sur le balcon : réfection de la chape et du carrelage, changement du garde-corps
- reprise du système de chauffage et de production d'eau chaude
- réfection des sanitaires et des cuisines (sol et éléments) sur chacun des deux niveaux
- peinture
- ponçage des parquets et du marbre

Le jardin a également fait l'objet d'une remise en état. Cette maison sera mise en location à partir de l'été.

Aménagement de la route de Meylan

Cette voirie, qui traverse Biviers d'est en ouest par sa situation et sa faible déclivité, est très fréquentée par tout type d'usagers.

La réfection de la voirie du centre bourg au carrefour des Barraux a permis de réaliser :

- l'enfouissement des réseaux aériens (électricité et télécommunication, cuivre et fibre) pour dégager la vue
- la reprise du réseau des eaux pluviales
- des plateaux surélevés colorés destinés à faire réduire la vitesse des véhicules
- des quais de bus dans les deux sens pour faciliter l'accès aux cars (centre bourg, Barraux)
- la pose d'une signalétique et de pictogrammes adaptés

Éducation au médias et à l'information



Depuis janvier 2023, 3 jeunes de l'ITEP* Marius Boulogne de Biviers préparent une émission de radio, et un podcast « découvre mon ltep » (titre provisoire) pour le 1^{er} juin avec Radio Grésivaudan.

La bibliothèque de Biviers, la MPT et Radio Grésivaudan ont répondu à un appel à projet porté par la Communauté de Communes Le Grésivaudan ayant pour objectif de sensibiliser le public à l'éducation aux Médias et à L'Information (EMI).

Ainsi, l'ITEP et le CCAS sont les participants principaux de ce projet avec différents temps de travail : jeux de société « EMI3 », techniques d'interview, prise de sons et bruitages, montage...tout cela en vue d'une visite guidée de l'ITEP le 25 mai assurée par les jeunes pour faire découvrir leur quotidien et le magnifique château de Franquières dans lequel est hébergée cette école.

Ces différents rendez-vous ont donné lieu à un reportage radio, monté par les jeunes et a été diffusé en direct le 1^{er} juin à la radio.

Nous vous tiendrons informés de ce projet !

(*) Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

Mars en Livres



Une nouvelle édition de Mars en Livres bien remplie s'est tenue entre le 25 mars et le 1^{er} avril !

L'escape game sur le thème de l'Égypte ouvrait la semaine et a affiché complet. Les soirées lecture à voix haute et la rencontre avec Simon Parcot, auteur et philosophe, ont pu donner des idées de lecture à chacun.

L'Heure du conte, animée par Isabelle et Laure, a attiré de nombreux enfants. Enfin, en clôture de la semaine, le café littéraire du samedi 1^{er} avril a rassemblé une trentaine de personnes qui ont échangé sur leurs lectures.

Merci à tous les bénévoles et aux partenaires pour cette semaine littéraire et à l'année prochaine.

Coups de cœur de la bibliothécaire



Les mémoires d'un chat

Hiro Arikawa - Roman adulte.
Très beau roman qui, tout en nous promenant dans des paysages variés du Japon nous révèle, avec sagesse et délicatesse, bien des aspects de l'âme humaine. Emouvant. Un vrai coup de cœur.



Hoka Hey

Neyef - BD adulte
Formidable plongée dans l'Amérique des cowboys et des Indiens !
Les dessins sont superbes, fins, colorés et nous immergent vraiment dans ce western palpitant. On suit l'aventure d'un trio de vagabonds, à la recherche d'une vengeance personnelle mais qui va rencontrer au cours de cette quête, un personnage qui va bouleverser leur voyage. Une vraie réussite.



Sirius

Stéphane Servant Roman adolescent.
Dans un monde post apocalyptique, nous suivons ici le destin de Kid et Avril, deux enfants égarés suite à des catastrophes climatiques.
On découvre petit à petit que leurs liens sont bien plus complexes que ce que l'on croyait et heureusement, l'espoir et la vie renaissent.



La longue marche des dindes

Léonie Bischoff - BD jeunesse
Primé à Angoulême en 2023, cette bande dessinée jeunesse nous fait suivre le destin d'un petit garçon de l'Amérique au temps de l'esclavage bien décidé à s'en sortir et à prouver que, malgré les codes sociaux qui pèsent sur la société, on peut réussir et accomplir son rêve. Aidé d'un troupeau de dindes et de deux compagnons atypiques, le voyage qu'il entreprend va bien nous surprendre et nous émouvoir.

Conseil municipal des enfants

Estelle Alliard Adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires. Les enfants du CME (Conseil Municipal des Enfants) ont choisi de s'engager dans deux beaux projets.



Tout d'abord les enfants ont le souci d'aider les autres et souhaitent organiser une collecte pour les enfants malades. Après une rencontre avec l'association Locomotive qui a présenté son action auprès des enfants atteints de cancers à l'hôpital de La Tronche, les enfants ont choisi d'organiser une collecte pour cette association dans le but de permettre à ces enfants de participer à une activité pendant ou après leurs traitements (chien de traîneau, acrobranche,

Walibi...). L'idée est d'offrir à ces enfants la possibilité de participer à des activités qui les font rêver malgré les difficultés engendrées par la maladie. Ce projet a enthousiasmé les enfants du CME. La collecte aura lieu pendant la kermesse du SOU des Écoles sur un stand dédié à l'association locomotive, tenu par les enfants du CME.

Par ailleurs, les enfants ont aussi choisi d'organiser des Olympiades sportives « BIVIERS 2024 ». Ces Olympiades

seront organisées au printemps 2024 et précéderont les JO de Paris 2024. Les enfants participeront à la préparation de l'évènement dans son intégralité. Ils travaillent en collaboration avec Jean-Louis Delpont, conseiller municipal en charge des sports qui s'engage au côté des enfants dans ce projet. Actuellement, les enfants effectuent le choix des sports des Olympiades. Attention, ils fourmillent d'idées et vous pourriez être surpris !

Coursedon de l'école élémentaire

Mercredi 3 mai a eu lieu le Coursedon dans le Parc du château de Franquières : 110 enfants enthousiastes ont couru encouragés par les parents.

Les jeunes de l'ITEP ont été chargés de matérialiser le tracé et de préparer la collation. La course a démarré à 9h15 avec le départ des CM2, puis toutes les 3 minutes une autre classe a suivi. Au bout de 21 minutes la course s'est arrêtée et les élèves de l'ITEP ont compté les tours effectués.

Avant la course, les élèves ont vendu des tickets correspondant à la distance parcourue prévue par chacun(e).

Les dons sont versés cette année à l'association THE ROLLING ADVENTURERS, qui a pour objet de promouvoir et de favoriser la mobilité de personnes en situation de handicap par l'acquisition de matériels d'aide à la mobilité, l'organisation de sorties, la recherche de financements...



Travaux d'isolation à l'école élémentaire

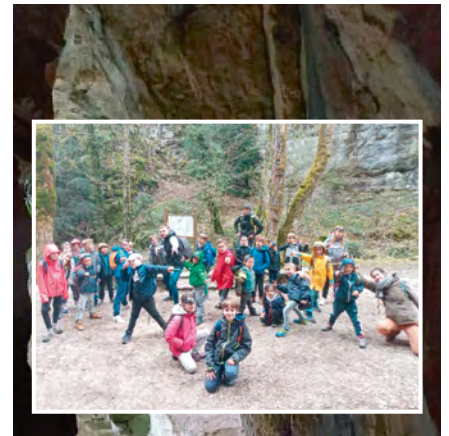
La communauté de communes a obtenu le label « Terre de jeux 2024 » lancé dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 à destination des collectivités territoriales et des structures du mouvement sportif. Dans ce cadre, l'école élémentaire travaille sur un projet de fresque sur le thème « Terre d'olympisme ». L'artiste peintre en Art Urbain Contemporain, Nesta, a été retenu pour réaliser cette fresque avec la collaboration des enfants de l'école élémentaire. Des travaux d'isolation ont été effectués sur le mur concerné par la réalisation de la fresque.



Les dernières activités de l'accueil de loisirs & l'espace de jeunes en images



Espaces jeunes : sortie à "Ninja Warrior"



Accueil de loisirs à la grotte Saint-Christophe



Soirée à l'espace Jeunes au "Studio Pop-corn"



Espace Jeunes : Rencontres sportives



Une journée consacrée à l'ermitage du Saint-Eynard avec Pierre Moracchini



Art & Patrimoine a organisé le 9 juillet 2022 la venue à Biviers de Pierre Moracchini avec une montée à l'ermitage du Saint-Eynard en présence d'un groupe de Biviérois. Une visite de l'église de Biviers et une conférence ont complété cette journée qui a permis d'accéder à un site très spectaculaire situé au-dessus de Grenoble et du Grésivaudan et de découvrir la vie d'une petite communauté religieuse au XVII^e siècle.

Qui est Pierre Moracchini ?

Pierre Moracchini est historien, directeur de l'École franciscaine de Paris, spécialisé dans l'étude des communautés monacales franciscaines et rédacteur en chef de la revue *Études franciscaines*. Sur la base du texte d'un prédicateur récollet(*), Archange de Clairmont, daté de 1638, « Le transport du Mont-Calvaire de Hierusalem en France », mentionnant l'existence d'un ermitage récollet au Saint-Eynard. Pierre Moracchini souhaitait connaître le lieu et vérifier la véracité des descriptions faites dans ce texte très ancien.

En effet, Archange de Clairmont y décrit sa localisation et les terribles conditions hivernales mais également les douceurs du printemps et de la beauté du lieu particulièrement propices à la prière et à la méditation.

Au retour, le groupe s'est arrêté à l'église de Biviers afin d'y voir la cloche de 1670 (classée Monument historique) provenant de la chapelle de l'ermitage Notre Dame des Anges et remise à la paroisse à la fermeture de celui-ci en 1772.

Pierre Moracchini a été à la fois captivé et très ému par ces visites mettant une réalité sur des textes d'archives très anciens.

Le soir, la conférence de Pierre Moracchini sur le thème « Une vie en Sainte solitude au XVII^e-XVIII^e siècles » réunissait un public nombreux dans la salle du Saint-Eynard particulièrement bien nommée pour cet événement. Les explications données sur la vie en ermitage à cette époque, le choix de l'emplacement au-dessus de Grenoble et près de la grande Chartreuse, enfin les conditions de vie particulièrement difficiles

passionnèrent un auditoire cultivé.

C'est lors de cette conférence que le regretté Claude Sénéchal a remis à Art & Patrimoine le fruit de sa collecte d'archives sur l'ermitage effectuée durant de nombreuses années.

**Ordre franciscain de frères mineurs mendiants fondé en 1583, dissous en 1897.*

Un très beau livret raconte l'histoire des récollets dans l'ermitage.

En Novembre 2022, la revue *Franciscaine de Paris* fait paraître « Ces horreurs changées en délices » Le Saint Eynard vu par le récollet Archange de Clairmont – Roma 2022 -, et reçoit l'imprimatur de Rome.

Art & Patrimoine a eu l'autorisation de rééditer ce livret et de le proposer au prix de 12 € l'exemplaire. Les fonds recueillis seront intégralement versés à la rénovation de la Maison Curiale de Biviers.

**Renseignements
et réservations à faire auprès de :**
marc.rondet@hotmail.com

Association AVF Meylan

L'association AVF Meylan Grésivaudan, accueille les nouveaux arrivants et les personnes en recherche de lien social, et organise des activités intellectuelles et manuelles chaque semaine au local, ainsi que des soirées à thèmes.

Des sorties randonnées en raquettes et des balades douces, ont eu lieu ainsi qu'une soirée galette des Rois et la Fête de Printemps. Plusieurs visites culturelles, Histobus à Claix, la Maison Bergès à Villard Bonnot, le Musée de Grenoble avec l'exposition Nature et une journée à Aix les Bains, ont été organisées. Au local de l'AVF, des soirées à thème ont été proposées : Proust et Céleste, un concert lecture harpe et littérature, un diaporama sur la faune de la vallée du Grésivaudan et de la Chartreuse, une conférence sur la Volcanologie et une sur Samarcande.



Contactez-nous !

Local : LCR les Tilleuls 1 allée de la Roselière 38240 Meylan

Mail : avfmeylan@gmail.com - **Site :** avf.asso.fr/fr/meylan

Tel : 06 89 11 08 17

Soirée œnologie, carnaval, participation à la fête des oiseaux, quel succès pour les projets du Sou !

Cette année à nouveau, en mars, la soirée œnologie du Sou des écoles a rassemblé les Biviérois autour des producteurs de vin d'ici et d'ailleurs, venus présenter leurs meilleurs crus pour tous les budgets, avec un buffet gourmand bien apprécié. Parmi les convives, peu de parents de l'école cette année, mais une excellente ambiance et des amateurs venus parfois de loin. Puis les giboulées ont failli avoir raison du carnaval et de la fête des oiseaux... C'était sans compter sur la motivation des équipes du Sou ! Le vendredi soir après l'école, les enfants déguisés ont pu danser avec leurs parents au son de la fanfare qui a trouvé refuge sous le préau. Saucisses frites pour tous ! Le dimanche entre deux averses, dans le cadre de l'annuelle fête de la Nature et des Oiseaux organisée par la mairie, l'équipe du sou a accueilli les familles pour une folle chasse aux œufs, un goûter de crêpes et de nombreuses activités dans le parc de la mairie ! À l'heure des comptes, les ventes ont permis de réaliser de belles recettes pour le Sou des écoles, grâce auxquelles les petits Biviérois pourront réaliser leurs nombreux projets l'année prochaine...



Concours national de photo

Le 16 avril dernier le Club photo de Biviers a accueilli un concours de la fédération française de photographie, le National 2 Auteur, dans la salle Louis Charpentier en présence de Dominique Gastaldi, président de l'union régionale Rhône-Alpes. Claudine Lainé, commissaire du concours avec trois juges ont évalué 128 séries de 8 à 15 photos selon différents critères : l'histoire racontée par la série, sa créativité, l'émotion transmise... Le premier prix a été attribué à Laurence Deulvot avec la série intitulée « L'autre monde ».



Exposition



Pendant quelques semaines en mars et avril, Sana Gouraud a exposé ses tableaux à la bibliothèque. Sa peinture souvent inspirée par la nature oscille entre réalisme et abstraction tout en finesse et délicatesse. Les usagers de la bibliothèque ont eu le plaisir de contempler cette magnifique exposition !

Les photographes du Club photo ont poursuivi avec de très belles photos sur le thème minimalisme.

Une équipe du Bidulab de la MTP de Biviers qualifiée pour la coupe de France de robotique Junior !

Le samedi 18 mars 2023, treize équipes junior de la région Auvergne-Rhône-Alpes se sont affrontées à Vaulx-en-Velin, lors de la Coupe de Robotique Junior afin de qualifier leurs robots pour la grande finale nationale. Cet événement, qui fête ses 30 ans, permet à des jeunes de 8 à 18 ans d'apprendre la robotique tout en s'amusant. Cette année le thème est la pâtisserie. Le but est de réaliser le plus de gâteaux possible en moins de 100 secondes. Les robots, filoguidés ou téléguidés, doivent déplacer des couches de gâteaux de différentes couleurs, les monter dans le bon ordre et les déposer dans une des assiettes du grand plateau, qui mesure 2 m par 3 m. D'autres manœuvres rapportent des points, comme le dépôt de cerises dans un panier, le déguisement du robot (appelé « funny action ») ou la pose d'une cerise sur un gâteau (appelé « the cherry on the cake »). Il faut aussi respecter toutes les règles permettant d'homologuer son matériel, éviter les pièges de l'adversaire, ne pas emmêler son fil d'alimentation avec celui de l'autre équipe, et surtout échapper aux pannes. Les mauvaises surprises peuvent vite arriver !

L'équipe du « Bidulab jeunes », l'atelier de création numérique de la MPT de Biviers, s'est lancée pour la première fois dans l'aventure, dès le mois de septembre. Il a bien fallu les 6 mois pour imaginer et construire le robot, sa manette de commande et les pièces annexes. Sur les 18 enfants que comptent l'atelier, 13 ont pu venir, chacun avec un rôle bien défini : 2 pilotes et 2 copilotes mais aussi voltigeurs, techniciens, reporters, photographes et supporters. Malgré un entraînement de dernière minute, les pilotes et copilotes des robots ont su parfaitement jouer leurs meilleurs atouts et gagner suffisamment de points pour être qualifiés parmi les 6 équipes qui ont la chance d'aller à la finale nationale. Les Bidulabers ont terminé 2e avec 198 points derrière l'équipe The Crazy Team de Lans-en-Vercors (248 points). Une réussite inespérée pour une première participation ! Ils ont eu quelques semaines pour améliorer encore leur robot avant de participer à la finale nationale les 19 et 20 mai à La Roche-sur-Yon.



Un printemps haut en couleur pour l'Amzov

Concert des deux orchestres : la salle polyvalente était pleine le vendredi 31 mars ! Un public nombreux à ce rendez-vous, venu écouter et applaudir les deux orchestres de l'Amzov. L'orchestre junior a ouvert la soirée avec un répertoire festif, aux accents de rock, musique latine ... et french cancan !

L'Amzov Orchestra, orchestre des grands élèves, a ensuite transporté les auditeurs dans la poésie de Miyasaki puis les airs célèbres de Strauss ou encore Offenbach.

Pour clôturer ce concert, les deux orchestres se sont réunis pour jouer ensemble un Funkytown endiablé.

Les orchestres sont ouverts aux musiciens extérieurs à l'Amzov, n'hésitez pas à vous renseigner et à vous convaincre en participant à une séance d'essai fin juin.

Infos sur www.amzov.fr

L'aventure Turandot

La chorale enfant de l'Amzov, emmenée par leur cheffe de chœur Charlotte Masse Navette, a embarqué avec La Fabrique Opéra dans l'aventure Turandot, opéra de Puccini. Des semaines de répétitions, d'abord dans des lycées ou gymnases de l'agglomération grenobloise pour finir, la dernière semaine de mars au Summum de Grenoble !

Les enfants, dont 7 de Biviers, ont vécu une aventure inoubliable, aux côtés des 80 musiciens de l'orchestre symphonique universitaire de Grenoble, de plus de 60 choristes, des 9 solistes prestigieux, avec une mise en scène signée Corinne et Gilles Benizio, alias Shirley et Dino ! Le tout sous la direction de Patrick Souillot, le chef d'orchestre fondateur de l'association Fabrique Opéra.

Les quatre représentations, devant un public de 3000 personnes, ont été un vrai succès ! Cette aventure, des coulisses à la scène du Summum marquera pour longtemps, c'est certain, les enfants de la chorale de l'Amzov.

Crédit photos : Nicolas Bronnec

